

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N°	DP 033 185 25 00035
Déposé le :	29/05/2025
Sur un terrain sis à :	120 Impasse des Faures Sud, 33420 GENISSAC
Cadastré : 185 AN 334	
Superficie : 5157 m ²	
Pour : abri pour chevaux	
<u>DESTINATAIRE</u>	
EARL HARAS MONTDESIR	
120 impasse des Faures Sud	
33420 GENISSAC	

Affaire suivie par : I.Guy

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de EARL HARAS MONTDESIR enregistrée sous le numéro DP 033 185 25 00035 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 29/06/2025.

Conformément à l'article R.452-1 du Code de l'Urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Génissac, le 25 septembre 2025

Le Maire,



Emeline BOURDAT-BRISSEAU

